

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2025/06/19-01
Du conseil municipal du 19 juin 2025

Date de convocation : 13 juin 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 23 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Date de réception en préfecture
050-215000845-20250619-DEL25-06-19-01-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, FANFANI Antoine, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, ROUCHERE Anne-Marie, JOUANNE Lydie, FORNERET Sarah, MALERBA Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame Muriel LERAUX qui donne pouvoir à Madame Isabelle GALMEL, Madame Sandra YBERT qui donne pouvoir à Madame Lydie MALERBA, Monsieur Pierre EDINE qui donne pouvoir à Monsieur Arnaud COUILLARD.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 12	Absents : 3	Procurations : 3
Votants : 15		

Monsieur Luc AUBIN a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 22 mai 2025 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Rodolphe JARDIN, Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le contenu du procès-verbal.

Le secrétaire de séance
Luc AUBIN



Le Maire
Rodolphe JARDIN



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le
Publication sur le site internet le